

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mai 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 20 ; de votants = 23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à vingt heures zéro minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 16/05/2024

Date de publication : 28/05/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LÉOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAUX, Bénédicte RUISSEAU, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES : Christophe LECLERC (pouvoir à Dimitri GÉA), Arnaud AUBAULT, Brigitte JUGUE-FOURNET (pouvoir à Anne CHARRÉ), Antoine DEGUEN (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine DENIEL

<< >>

AFFAIRE 2024:015 : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU VALLON SAUVAGE

La Ville de Quévert souhaite poursuivre l'aménagement du Vallon sauvage , espace naturel de 3,5 hectares situé à proximité immédiate du centre-bourg, en faveur de la biodiversité et de l'ouverture à tous les publics.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- Maintenir un espace de biodiversité au cœur de la ville
- Respecter la naturalité du site
- Favoriser la sensibilisation des habitants au respect de la biodiversité (panneaux, animations...)
- Rendre le site accessible à tous les publics

De nombreuses réunions de concertation, associant des partenaires techniques et des utilisateurs du site ont été organisées pour définir les contours du projet et proposer des cheminements.

La municipalité a également fait le choix de souscrire une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de l'ADAC 22.

Le coût prévisionnel des travaux au moment de la remise de l'Avant-Projet (AVP) se décompose de la manière suivante :

Travaux	Estimation en € H.T.
VOIRIE, RESEAUX DIVERS	29 370,00 €
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	75 980,00 €
TOTAL HT	105 350,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par 18 POUR

1 CONTRE (Anne CHARRÉ)

4 ABSTENTIONS (Jean-Luc ALLORY, Jean-Yves ANGER, Brigitte JUGUE-FOURNET, Sylvie MEUNIER)

APPROUVE l'Avant-Projet pour les travaux de mise en accessibilité du Vallon sauvage.

VALIDE le coût prévisionnel des travaux en phase AVP, qui s'élève au total à 105 350,00 € HT, soit 126 420,00 € TTC.

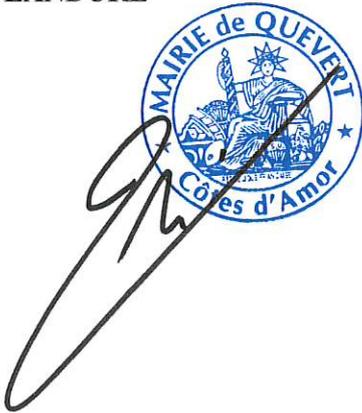
AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de marchés publics pour procéder à l'attribution du marché de travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ



A blue circular official stamp of the Municipality of Quevert, Côtes d'Armor. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above, surrounded by the text 'MAIRIE de QUEVERT' and 'Côtes d'Armor'. A large, stylized black ink signature is written over the stamp.